



Assemblée générale

1990/1/1

12 DÉC 1990

Distr.
GENERALE

A/45/842
12 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 86 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Assistance d'urgence à Nioué, au Samoa, aux Samoa américaines,
à Tokélaou, aux Tonga, à Tuvalu et à Wallis et Futuna

Rapport du Secrétaire général

1. A sa session d'organisation de 1990, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1990/1 par laquelle il a a) engagé la communauté internationale à aider les pays du Pacifique Sud qui avaient été ravagés par le cyclone Ofa quelques jours seulement auparavant et b) prié le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session de la suite donnée à la résolution.
2. La communauté internationale a réagi favorablement à la résolution 1990/1 étant donné l'ampleur des dégâts, les souffrances des populations et la nécessité de fournir à la fois une assistance d'urgence et une aide à la reconstruction.
3. La communauté internationale, notamment les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales, a contribué promptement et généreusement aux efforts visant à atténuer les effets du cyclone Ofa qui a ravagé du 2 au 6 février 1990 les infrastructures sociales et économiques de sept pays : Nioué, le Samoa, les Samoa américaines, Tokélaou, les Tonga, Tuvalu et Wallis et Futuna. Les gouvernements concernés ont demandé quatre types d'assistance : secours d'urgence, remise en état et reconstruction à long terme, conseils en matière d'évaluation des dégâts et d'identification des besoins, et aide à la mobilisation de ressources.

4. On peut prendre l'assistance reçue par la population et le Gouvernement samoans comme exemple type du programme exécuté dans les divers pays. Le Gouvernement a reçu une assistance considérable au titre des secours d'urgence, en espèces, produits alimentaires, équipements et matériel.

5. Les donateurs bilatéraux qui ont annoncé qu'ils apporteraient immédiatement une aide après la catastrophe étaient notamment : l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Singapour. L'Australie, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande ont notamment acheminé par avion des fournitures, des produits alimentaires et du personnel spécialisé dans les secours d'urgence en vue de répondre aux besoins pressants d'assistance humanitaire.

6. Les organisations multilatérales et les organismes des Nations Unies sont intervenus activement par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Bureau du Coordonnateur a fait des dons en espèces et dépêché des missions d'urgence. Le PNUD a à la fois fourni des secours d'urgence et financé un projet d'infrastructure à grande échelle d'un montant de 300 000 dollars. Le PAM a acheminé une aide alimentaire au Samoa ainsi qu'aux autres îles. La Banque asiatique de développement a accordé un prêt pour la reconstruction de centrales électriques.

7. Les préparatifs et l'organisation d'une table ronde à Genève, en mai 1990, avec l'assistance du PNUD, ont constitué une dimension spéciale des efforts de remise en état et de reconstruction à long terme. Cette réunion, qui s'inscrit dans le processus de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources, a offert un cadre excellent pour discuter de la manière dont les donateurs ont réagi à l'appel lancé dans la résolution. Le Gouvernement samoan a préparé et présenté à la table ronde sa stratégie de relèvement et ses besoins en matière d'assistance à la reconstruction de l'économie touchée par le cyclone Ofa. Les quatre projets prioritaires de relèvement et de reconstruction ont été examinés dans le cadre de consultations directes entre le Gouvernement et les donateurs.

8. Ce processus de reconstruction et de développement à long terme n'est pas particulier au Samoa. Des tables rondes sont également prévues pour les Tonga et Tuvalu en 1991. Organisées à la demande des gouvernements, avec l'appui du PNUD, ces réunions donneront à ces pays l'occasion de présenter à la communauté internationale non seulement leurs plans et besoins en matière de développement, mais également les projets de relèvement et de reconstruction destinés à remédier aux dégâts causés par le cyclone.
